

## **Conditions de participation au concours**

### **1. Organisateur**

L'organisateur du concours est la société momox SE, dont le siège est situé au 30, Schreiberhauer Str., 10317 Berlin (ci-après dénommé "l'organisateur").

### **2. Participation**

Peut participer toute personne physique âgée de 18 ans et plus, résidant en Allemagne. Sont exclus les employés de l'organisateur et des sociétés qui lui sont affiliées, les partenaires coopératifs ainsi que les employés de sociétés tierces impliquées dans la réalisation du concours, ainsi que leurs membres de famille respectifs. La participation est gratuite. La participation n'est possible qu'une seule fois.

### **3. C'est facile !**

À partir du 15.01.2024, les clients peuvent trouver chaque jour une offre spéciale dans notre boutique en ligne pendant 10 jours. Il s'agit d'un article spécifique qui ne peut être acheté que par une seule personne. L'article (accessoire de designer) disponible une fois par jour peut être acheté pour 10,00 € ce jour-là. Des indications sur la manière de trouver l'offre respective seront publiées quotidiennement sur cette page de destination ainsi que sur Instagram.

### **4. Paiement en espèces/Échange/Cession**

Un échange, un paiement en espèces et/ou une cession d'un prix ou d'un éventuel montant différentiel ne sont pas possibles.

### **5. Fin du concours**

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis la période du concours ou de mettre fin au concours de manière immédiate, par exemple, si le bon fonctionnement des systèmes de l'organisateur devait être limité pour des raisons techniques ou autres, indépendantes de l'organisateur, ou si des soupçons devaient apparaître selon lesquels un participant tente d'influencer les résultats du concours.

## **6. Exclusion de la participation**

La participation par des procédures automatisées ou toute autre manipulation, ainsi que les tentatives correspondantes (y compris par des tiers), ne sont pas autorisées, tout comme la violation des conditions de participation ou toute tentative en ce sens. Dans de tels cas ou en cas de soupçon correspondant, l'organisateur a le droit d'exclure un participant du concours, de retirer rétroactivement des prix ou de les réclamer.

## **7. Responsabilité**

L'action n'est en aucune manière associée à Instagram et n'est en aucun cas parrainée, soutenue ou organisée par Instagram. L'organisateur décharge Instagram de toutes réclamations découlant de cette action. Le destinataire des informations que vous fournissez n'est pas Instagram, mais l'organisateur. L'organisateur n'est pas responsable des pertes directes, indirectes, spéciales et/ou dommages subis par les participants découlant de leur participation et liés à des perturbations dans les lignes de communication ou d'alimentation électrique, des pannes chez les opérateurs de téléphonie mobile, des effets de logiciels malveillants, des actes illicites de tiers visant un accès non autorisé et/ou la mise hors service des logiciels et/ou matériels de l'organisateur, ainsi que des circonstances de force majeure. L'organisateur n'est pas tenu de rembourser les pertes éventuelles des participants dans de tels cas. L'organisateur est responsable envers le participant :

- pour les dommages causés de manière fautive à la vie, au corps ou à la santé,
- pour les dommages causés intentionnellement ou par négligence grave de l'organisateur, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires d'exécution,
- pour les dommages résultant d'une violation d'une garantie donnée au participant sans limitation conformément aux dispositions légales. Par ailleurs, l'organisateur n'est responsable que de la violation légère des obligations, dont l'accomplissement permet la réalisation correcte de l'action et sur lesquelles le participant peut régulièrement compter (obligations cardinales), et ce uniquement dans la limite du dommage typique et prévisible du contrat. La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique également à la responsabilité personnelle des représentants légaux et auxiliaires d'exécution de l'organisateur.

## **8. Protection des données**

L'organisateur, responsable du traitement des données, utilise les données fournies par les participants conformément aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données (RGPD, BDSG). L'utilisation des données se fait exclusivement dans le cadre de la réalisation du concours (art. 6, paragraphe 1, lettre b) du RGPD). En plus du droit de révoquer tout consentement donné à notre égard, vous avez, sous réserve des conditions légales applicables, les droits suivants :

- le droit d'information sur vos données personnelles que nous conservons, conformément à l'art. 15 du RGPD,
- le droit de rectification des données incorrectes ou de complément des données correctes, conformément à l'art. 16 du RGPD,
- le droit à la suppression de vos données que nous conservons, conformément à l'art. 17 du RGPD, dans la mesure où aucune obligation légale ou contractuelle de conservation ou d'autres obligations légales ou droits en matière de stockage ne s'opposent à cela,
- le droit de limiter le traitement de vos données conformément à l'art. 18 du RGPD, dans la mesure où vous contestez l'exactitude des données, le traitement est illégal mais vous refusez leur suppression, l'organisateur n'a plus besoin des données, mais vous en avez besoin pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux, ou vous avez formulé une objection au traitement conformément à l'art. 21 du RGPD,
- le droit à la portabilité des données conformément à l'art. 20 du RGPD, c'est-à-dire le droit de recevoir les données que vous nous avez fournies dans un format courant, lisible par machine, ou de demander leur transmission à un autre responsable du traitement,
- le droit de porter plainte auprès d'une autorité de contrôle. En règle générale, vous pouvez vous adresser à l'autorité de contrôle de votre lieu de résidence habituel ou de votre lieu de travail habituel, ou de notre siège social. L'autorité de contrôle compétente pour l'organisateur est le délégué à la protection des données et à la liberté d'information de Hambourg. Des informations plus détaillées sur l'utilisation de vos données et sur vos droits sont disponibles dans notre politique de confidentialité.

## **9. Dispositions finales**

Seule la loi allemande et française sont applicables, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les dispositions impératives de l'État où le consommateur a sa résidence habituelle ne sont pas affectées. Si certaines dispositions de ces conditions de participation sont inefficaces ou en contradiction avec les dispositions légales, cela n'affectera pas les conditions dans leur ensemble. Dans ce cas, les dispositions légales s'appliquent. Il en va de même pour la conclusion d'une lacune contractuelle. Le recours juridique est exclu.